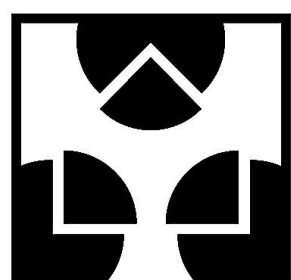




LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT : 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N° 354. Septembre 2018.



LUTTES

SOLIDARITES

L • S • T

TRAVAIL



Interpellation 17 octobre 2010

SOMMAIRE

- P.2 **BIENTOT LES ELECTIONS COMMUNALES**
Se poser des questions, décoder et analyser les discours... pour se faire sa propre opinion
- P.3 **UN TOUR DES PARTIS POLITIQUES**
En quoi les valeurs des partis politiques rejoignent celles des plus pauvres ?
- P.4/5 **L'IMPACT DES COMPETENCES COMMUNALES SUR NOTRE QUOTIDIEN**
Qu'avons-nous à dire sur la manière dont ces responsabilités sont gérées ?
- P.6 **NOS DROITS**
Voter pour se faire entendre
- P.7 **NOS DROITS**
Pour que votre vote soit valable
- P.8 **HISTOIRE DU DROIT DE VOTE**
Le Gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple
- P.9 **INVITATION**
17 octobre 2018
- P.10 **ÇA SE PASSE PETITES NOUVELLES**

EDITORIAL

INTERPELLONS NOS ÉLUS !

Un numéro spécial « Elections » permet un regard sur la manière dont les plus pauvres sont ou pas des citoyens. Cette condition fondamentale de la démocratie se manifeste de deux manières aux moins. D'une part, à travers le droit de vote, avec l'attention nécessaire de permettre à tous les citoyens de faire un choix libre et informé. D'autre part, par la chance d'être représentés dans les lieux de décisions concernés. Et la commune est un pouvoir particulièrement important pour garantir la solidarité, les droits et les services qui permettent de résister à la misère.

Or, nous constatons les choix récurrents de mesures pour lutter contre les pauvres et non contre la pauvreté et ses causes. Ensemble, nous avons choisi de prendre le temps du recul : Comment voter valablement ? Quel sens à mon vote ?

A travers les articles de ce journal, nous allons aussi questionner les pouvoirs communaux sur la place qu'ils offrent aux plus pauvres, dans leurs préoccupations et dans leurs programmes. Les compétences communales contribuent-elles, ou pas, à une société plus durable, qui respecte la solidarité et la dignité des plus pauvres ? Par ce biais nous interpellons nos élus !

Ensuite nous découvrirons les options fondamentales des partis représentés, leurs valeurs, leurs philosophies, leurs préoccupations, etc.

Depuis 1893 le vote est obligatoire en Belgique, mais très conditionné, comme le droit d'être élu. Nous proposons un court détour dans l'histoire, pour rappeler suite à quels combats sociaux et politiques le droit de vote s'élargit, notamment aux femmes.

Ensemble combattons la transparence imposée aux plus pauvres ! Mobilisons-nous ce 17 octobre 2018 lors de la journée mondiale du refus de la misère. Les militant(e)s LST seront présent(e)s à la Place de l'Ange et au Parlement wallon.

Un militant

Que celui ou celle qui sait lire, lise et **PARTAGE** ce **JOURNAL** avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à **LIRE**.

BIENTOT LES ELECTIONS COMMUNALES

SE POSER DES QUESTIONS, DÉCODER ET ANALYSER LES DISCOURS... POUR SE FAIRE SA PROPRE OPINION

QUAND ELECTION RIME AVEC QUESTIONS...

Les élections communales auront lieu le 14 octobre prochain. La machine électorale est lancée, depuis plusieurs semaines on commence à voir les photos dans les rues, à recevoir les listes des candidats et les programmes des partis dans nos boîtes aux lettres, à entendre des discours politiques aux informations...

AU CŒUR DE LA CAMPAGNE ELECTORALE MENEÉ PAR LES DIFFÉRENTS PARTIS POLITIQUES, POUR BEAUCOUP D'ENTRE NOUS IL Y A UNE QUESTION CENTRALE : « POUR QUI VOTER ? »

A chaque nouvelle élection, on entend parler de la « gauche », de la « droite », des partis du centre, de partis ultra-libéraux, antinationalistes, anti-capitalistes, environnementaux...

Ce n'est pas toujours simple de comprendre ce que ces mots veulent dire et surtout quel projet de société défend chacune de ces grandes tendances politiques ?

De même, on se demande aussi à laquelle de ces grandes tendances se rattachent les différents partis ? Et c'est encore plus compliqué d'y voir clair pour les élections communales parce que bien souvent les candidats se présentent sur des listes qui ne portent pas le nom des « partis traditionnels ».

On nous parle aussi de majorité, d'opposition, de coalition... Dur, dur de s'y retrouver dans tout cela et du coup pas facile de savoir pour qui on va voter...

ET POURTANT NOUS SAVONS QUE LES ENJEUX DES ELECTIONS SONT IMPORTANTS PARCE QUE LES POLITIQUES QUI SERONT MENEES PAR LA SUITE, AURONT DES REPERCUSSIONS POSITIVES OU NEGATIVES SUR NOTRE QUOTIDIEN, SUR NOTRE SECURITE D'EXISTENCE, SUR NOS FAMILLES...



17 octobre 2017 - rassemblement au Parlement wallon

SE FAIRE SA PROPRE OPINION

C'est certainement important de pouvoir comprendre ce qu'on entend à la télé, ce qu'on lit dans le journal, ce qu'on reçoit dans sa boîte aux lettres...

MAIS CE QUI EST VRAIMENT IMPORTANT C'EST DE POUVOIR SE FAIRE SA PROPRE OPINION, EN ANALYSANT CE QUE LES PARTIS PROPOSENT, AU DEPART DE NOTRE QUOTIDIEN, DES COMBATS QU'ON PORTE INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT POUR ASSURER NOTRE SECURITE D'EXISTENCE.

Dans la vie de tous les jours, quand on est face à un problème ou une décision à prendre, on essaye d'y voir clair, de trouver une solution. On prend du temps pour y réfléchir, on se pose des questions, on en parle avec d'autres, on demande un avis... C'est important de faire pareil, pour décider pour qui on souhaite voter.

Avant de s'intéresser aux programmes des partis, pourquoi ne pas d'abord se demander : Quels sont nos espoirs et nos attentes au niveau de la politique communale pour nous, nos familles, nos ami(e)s, nos voisin(e)s... ? Qu'est-ce qui nous inquiète, qu'est-ce qui nous fragilise dans la manière dont notre commune est gérée ? Qu'est-ce qu'on voudrait voir changer ? Comment on se sent pris en considération par les pouvoirs communaux ?

C'est une bonne manière de savoir quelle commune on voudrait et quelle commune on ne voudrait pas. Cela pourra ensuite nous aider à nous faire notre propre opinion à propos de ce que les différents partis proposent.

A la lumière de nos réflexions, quand on prendra connaissance du contenu des programmes électoraux, on pourra se demander : Tels et tels partis, dans ce qu'ils proposent, sont-ils à l'écoute de nos besoins, de nos espoirs ? Que comptent-ils mettre en place pour permettre plus de solidarité et une plus grande justice sociale ? En quoi ce qu'ils proposent nous permettra d'avoir une plus grande sécurité d'existence ? Comment défendront-ils l'accès à des services publics de qualité et pour tous ? etc.

DECODER LES DISCOURS

Comme le dit l'expression « Attention aux beaux discours ! ». Nous devons tous et toutes être très prudent(e)s par rapport aux partis qui ont peut-être des discours très convaincants pendant la campagne électorale mais, qui risquent fort de faire tout le contraire une fois qu'ils seront au pouvoir.

Il y a malheureusement dans l'Histoire de nombreux exemples de partis qui sont arrivés au pouvoir de manière démocratique et qui très vite ont imposé un modèle de société qui écrase les plus faibles.

C'est vraiment important de prendre le temps entre nous, en permanence, en cave... pour analyser et décoder ces discours, afin d'empêcher des partis, qui fragiliseront encore davantage notre sécurité d'existence, d'arriver au pouvoir.



EN QUOI LES VALEURS DES PARTIS POLITIQUES REJOIGNENT-ELLES CELLES DES PLUS PAUVRES ?

	Partis de gauche et d'extrême gauche	Partis centristes	Partis de droite et d'extrême droite
Quelles valeurs défendent-ils ?	<ul style="list-style-type: none"> - La démocratie de fait. - La lutte entre les classes sociales est un fait. Il y a des intérêts opposés. - Anticapitaliste et lutte contre les inégalités et l'exploitation. - Pour une répartition des richesses et fiscalité distributive. - Défense des travailleurs à travers l'action des syndicats. - Sécurité d'existence pour tous avec un renforcement de la sécurité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - La paix entre les classes sociales est possible. - La Loi détermine les droits et devoirs de tous. - Fiscalité redistributive pour diminuer les niveaux d'inégalités et financer l'Etat et ses services publics. - Développer des services pour amoindrir les imperfections du système. - Humanisme, défense de l'humain, droits de l'homme, famille, enfance et jeunesse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une société dont les lois ne doivent pas freiner la création de richesses. - Les inégalités sont normales. - Valorisation de la réussite, soutien aux patrons, aux entrepreneurs. - Libre concurrence, création de richesses et croissance dans un marché libre. - Dans les extrêmes, certains partis veulent limiter la démocratie. Ils sont racistes même s'ils disent « défendre le peuple » et les 'petits'. - Limiter les libertés syndicales et associatives.
Quel est leur vision du rôle de l'Etat ?	<ul style="list-style-type: none"> - Réguler l'économie et redistribuer la richesse. - Garantir des services publics pour tous, de qualité, accessibles et peu coûteux. - Organiser et renforcer les solidarités. - Les projets sociaux : logements, enseignement, soins de santé, protection sociale forte, aide aux familles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garant de la paix sociale. - Interventions limitées dans certains domaines économiques. - Favoriser des relations de proximité. - Organiser des services publics accessibles. - Une sécurité sociale dont les coûts sont maîtrisés. - Des systèmes d'assistance, soutien à l'initiative privée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer ce qui limite les libertés d'entreprendre. - Limiter les dépenses publiques à ce qui contribue à la création de richesses. - Diminuer les impôts et les investissements sociaux. - Diminuer le financement de la sécurité sociale. - Limiter les libertés d'agir des syndicats et associations.
Quelques exemples de partis	<ul style="list-style-type: none"> - PS : Parti Socialiste - PC : Parti Communiste - Certaines tendances Démocrates Chrétiennes (DC), des tendances Ecolo. Extrêmes gauches : - PTB : Parti du Travail de Belgique - PSL : Parti Socialiste de Lutte - LRC : Ligue Communiste Révolutionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> - CDH : Centre Démocrate Humaniste et anciens sociaux chrétiens (PSC). - Certaines tendances Ecolo - Certains de DEFIS. - Certains libéraux, MR. 	<ul style="list-style-type: none"> - MR : Mouvement Réformateur = fusion entre les libéraux francophones, et des séparés du PSC, certain de DEFIS. - RWF : Rassemblement Wallonie France. Extrêmes droites : - FW : Front Wallon - PP : Le Parti Populaire - DN : Démocratie Nationale - FN : Front National, etc.

Quelles attentions portent-ils aux espérances des plus pauvres ?

Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Création de logements publics. - Veulent agir sur le contrôle des loyers. - Fiscalité juste en matière de propriété immobilière. - Pas de relogement en cas d'expulsion. - Répression et réglementation de la mendicité et des SDF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de logements publics. - Une part de logements « sociaux » diminue pour des raisons de rentabilité. - Pas de relogement en cas d'expulsion. - Répression mendicité et SDF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de la propriété privée. - Diminuer les impôts sur les revenus de la propriété. - Refus de contrôler les loyers. - Eviter le logement social qui pour eux crée des « assistés » et du clientélisme. - Répression mendicité et des SDF = nuisance aux commerces et population.
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien du développement des solidarités de base et structurelles, sécurité sociale. - Accueil des migrants. - Fiscalité équitable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de solidarités privées en complément du public. - Accueil mesuré et encadré des migrants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exclure ceux qui refusent du travail. - La promotion individuelle et des assurances privées. - Expulsion des migrants, sans papier, réfugiés.
Famille	<ul style="list-style-type: none"> - Aide aux familles dans un souci de redistribution. - Lutte contre les inégalités qui pénalisent les familles les plus précaires. - Individualisation des droits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se présentent souvent comme les défenseurs des valeurs de toutes les familles. - Intérêt pour les questions d'enseignement, égalité de droits pour tous les enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide aux « vrais pauvres ». - Limiter les diverses aides et pousser les personnes à travailler. - Contrôler les allocataires sociaux et bénéficiaires du CPAS pour exclure « les fraudeurs ».
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des soins de santé accessibles et pour tous. - Médecine de proximité, maisons médicales. - Défense des mutuelles. - Contrôles sur l'industrie du médicament. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défendent les mutuelles, financement de la sécurité sociale et des assurances complémentaires volontaires. - Médecine de proximité et « libérale ». - Limitation des budgets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut assurer des soins minimum et peu coûteux à la majorité. - Promotions des assurances privées en opposition aux mutuelles et aux services publics. - Médecine libérale et inégalités d'accès aux soins.

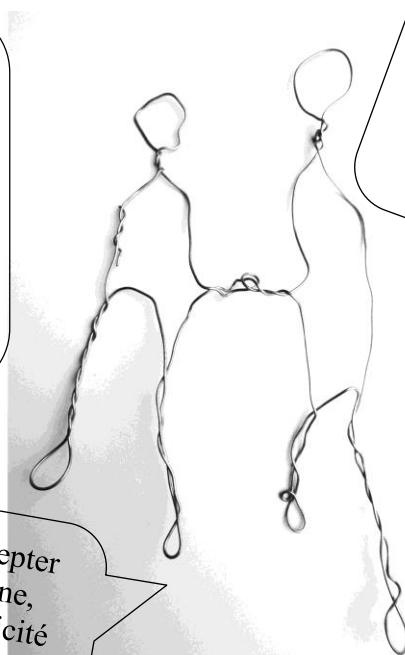
L'IMPACT DES COMPETENCES COMMUNALES SUR NOTRE QUOTIDIEN

QU'AVONS-NOUS A DIRE

SUR LA MANIERE DONT CES RESPONSABILITES SONT GERES ?

LES ELUS COMMUNAUX SONT RESPONSABLES DES REGLEMENTS SUR LA MENDICITE

En 2014, LST a introduit un recours, et a gagné au Conseil d'Etat contre le règlement de la Ville de Namur. C'est absolument inacceptable qu'une part de la population soit interdite de témoigner de son état d'indigence sur la place publique, et ne puisse pas faire appel à la solidarité, sur base de son état de richesse.



Création de l'atelier peinture de Namur - 2013

Nous ne pouvons ni comprendre ni accepter qu'un pareil règlement existe à Andenne, quand on sait ce que représente la mendicité dans la commune ; et que, d'autre part, aucune action d'hébergement n'est organisée par la ville pour les sans-abri.

En 1992-94, dans le Rapport Général sur la Pauvreté, nous dénonçons le glissement de nombreuses missions de solidarités assumées par l'Etat fédéral vers le pouvoir local des communes. Cette réalité s'accentue.

En région rurale il y a aussi des SDF et des personnes qui font la manche. Mais on constate qu'on en voit de moins en moins. Que deviennent-ils ? Est-ce qu'ils sont chassés ? Ça nous inquiète. Nous ce qu'on attend des responsables communaux c'est qu'ils mènent des politiques qui permettent à chacun-e, d'avoir une vie meilleure.

De plus en plus régulièrement, on constate un mépris, une stigmatisation d'une partie de la population. Nous voulons que les villes arrêtent de donner une mauvaise image des personnes qui sont dans la rue, qui font la manche... Pourquoi rejette-t-on toujours la faute Sur les plus faibles ?

LES COMMUNES JOUENT UN RÔLE CENTRAL DANS LA POLITIQUE DU LOGEMENT

La dynamique très soutenue des contrôles et d'une législation locale particulièrement sévère, permettent des fermetures d'habitations et la multiplication de déclarations d'insalubrité, suivies d'expulsions, sans proposition d'un logement meilleur, dans la plupart des situations.

Dans nos communes les élus construisent des nouveaux logements, des nouvelles routes, des nouveaux ronds-points... Tout cela coûte très cher. Mais qui pourra se payer ces logements-là ? Pour qui construit-on ? Pas pour des gens comme nous !!

La cité où j'habite va être détruite. Ils vont en reconstruire une en dehors de la ville. Ce sera des cages à poules. Il n'y aura presque plus de maisons. Notre environnement, notre mobilité, notre qualité de vie qui s'en préoccupe ?

Ce sont les populations souvent parmi les plus pauvres, qui en sont victimes. Elles sont alors condamnées soit à quitter le territoire, soit à vivre à la rue. Nous demandons qu'il n'y ait plus d'expulsion pour insalubrité sans proposition d'un logement meilleur.

Ce qu'on demande c'est d'avoir plus facile pour trouver un logement qui corresponde à nos revenus et qui ne soit pas un taudis...

Quand cela s'ajoute à une diminution importante du nombre de logements sociaux, avec la promotion de logements publics moyens, la part de logements convenables, accessibles à la population la plus pauvre se réduit gravement.



Réalisation de l'atelier terre - mobile à Andenne : "On ne perd pas la boule, on travaille le monde" - 2017

LES ELECTIONS COMMUNALES DEFINISSENT AUSSI LES MANDATAIRES QUI SERONT GESTIONNAIRES DES CPAS



Réalisation de l'atelier terre – mobile à Andenne :
"On ne perd pas la boule, on travaille le monde" - 2017

Le CPAS est la dernière porte publique qui a la responsabilité de garantir une solidarité minimale pour le bien-être des citoyens de la commune. Hélas, nous constatons une pratique de plus en plus contrôlante, intrusive et criminalisante de la part des services sociaux du CPAS.



Au moment d'introduire une demande d'aide qui peut apporter un minimum vraiment essentiel, des personnes parmi les plus pauvres n'osent pas faire valoir un droit, tellement elles sont inquiètes des conditions imposées directement, voire par des contrôles successifs et qui fragilisent les solidarités proches ou familiales.

C'est normal qu'il y ait des contrôles, et les services disposent des moyens les plus performants pour les réaliser. C'est la pression particulière développée à Andenne et ailleurs, sur la production d'extraits de compte, le contrôle des ressources des cohabitants ou des débiteurs alimentaires, ... soit l'ingérence dans la vie privée que nous questionnons.

Dans la pratique de l'attribution des bénéficiaires du RIS, le fait que les droits soient acquis sans être demandés par les enfants cohabitants au moment de la majorité, en même temps que l'équilibre familial. Pourquoi ne pas laisser le choix de ces options aux bénéficiaires ? C'est tout de même étonnant que ce droit soit automatique, alors que tous les autres, en ce qui concerne le CPAS, sont liés à une demande.

Face aux difficultés croissantes pour de nombreuses personnes d'accéder aux soins de santé, des CPAS créent une "carte santé". Cela ne répond pas aux véritables questions de la fragilisation de la sécurité sociale et d'un accès aux soins de santé garanti à toutes et tous.



Si nous souhaitons encourager les initiatives du CPAS pour l'utilisation des articles 60 ou 61 qui permettent une expérience d'emploi en même temps qu'un retour dans la protection de la sécurité sociale, nous regrettons les nombreuses utilisations abusives des chemins pour y arriver. Tels que des temps de formations ou de travail en EFT ou autres, qui enferment dans des sous droits et participent à la dérèglementation des protections du travail.

Pourquoi quand on est pauvre on doit toujours le prouver ? Ce qu'on demande, c'est une plus grande accessibilité aux droits pour tous.
Sans arbitraire, sans catégorie, sans discrimination !



Exposition « Carrément ensemble » - 17 octobre 2010

VOTER ! POUR SE FAIRE ENTENDRE OUI MAIS COMMENT ?

TOUT D'ABORD QUI PEUT VOTER ?

Conditions générales pour voter aux élections communales et provinciales :

Pour les belges :

- Avoir 18 ans accomplis le jour des élections ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Etre domicilié dans une commune ;

Pour les étrangers, des conditions supplémentaires :

- Pour les ressortissants européens non belges : aller s'inscrire à la commune sur les listes électorales au plus tard le 31 juillet ;
- Pour les ressortissants non-européens : au moment de l'inscription à la commune sur les listes électorales pouvoir faire valoir 5 années ininterrompues de résidence principale en Belgique, couvertes par un séjour légal.

On ne s'en rend pas tout de suite compte, mais **ces conditions excluent du droit de vote des personnes vivant dans des situations de pauvreté.**

En effet, beaucoup de personnes se sont vu supprimer leurs droits civils et politiques parce qu'elles ont été arrêtées pour vagabondage lorsque cette loi existait encore et était une manière de chasser les plus pauvres des villes.

Sans parler de tous ceux à qui les communes refusent la domiciliation parce que l'habitat est trop précaire ou inexistant.

Pas étonnant que certains politiques se moquent du sort des sans-abris : ce ne sont même pas des électeurs.

LE JOUR DES ELECTIONS...

- Vous vous rendez au bureau de vote ;
- Avec votre **CARTE D'IDENTITE** et la **CONVOCATION** que vous aurez reçue par la poste ;
- Vous recevrez un bulletin de vote ;
- Dans l'isoloir, vous marquez votre choix à l'aide du crayon rouge ;
- Puis, hors de l'isoloir, vous mettez votre bulletin dans l'urne ;
- On vous rend alors votre carte d'identité et votre convocation avec un cachet qui certifie que vous avez voté.

De nouveau, **ces conditions de base, excluent des plus pauvres.**
En effet, combien d'entre nous ne sont pas restés des mois sans carte d'identité parce que dans un budget mensuel c'est trop cher d'aller faire une nouvelle carte...



POUR QUE VOTRE VOTE SOIT VALABLE...

	X	Y	Z
Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Paul	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fadila	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Yvan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Adriano	Fanny
		Youri	Jean-Paul
			Valérie
			Katia

Soit voter en **TÊTE DE LISTE** :
Cela signifie que vous approuvez la liste de ce parti politique et l'ordre dans lequel les candidats sont présentés.

Soit **VOTER POUR UN OU PLUSIEURS CANDIDATS D'UNE MEME LISTE** :
De cette manière, vous montrez votre préférence pour un ou plusieurs candidats de la même liste.

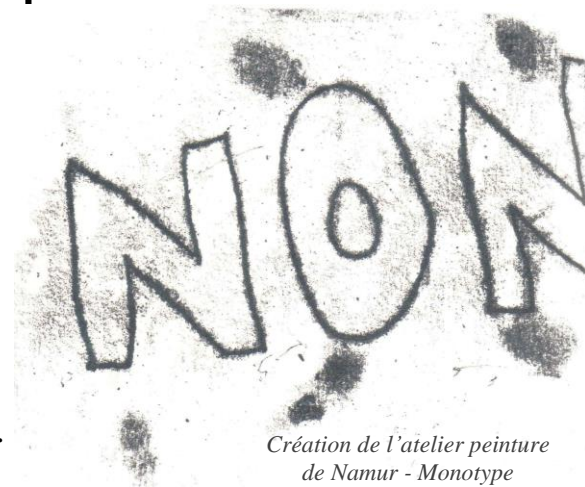
	X	Y	Z
Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paul	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fadila	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Yvan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Adriano	Fanny
		Youri	<input checked="" type="checkbox"/>
			Valérie
			Katia

Si vous cochez la case tête de liste et une ou plusieurs cases à côté des noms d'un candidat dans la même liste, le vote tête de liste ne sera pas pris en compte mais le vote préférentiel pour le ou les candidats seront eux pris en compte.

LES VOTES SONT NON VALIDES DONC NULS QUAND :

- On écrit quelque chose sur le bulletin de vote ;
- On vote dans plusieurs listes ;
- On met une marque ou un signe qui pourrait identifier l'électeur (signature, dessin...) ;
- On glisse dans le bulletin un papier ou un objet ;
- On change les dimensions ou la forme du bulletin ;

Le vote **BLANC** c'est-à-dire qui ne contient aucun vote est également non valide.



VOTE NUL = VOTE DE CONTESTATION. OUI MAIS...

Lors des élections, des personnes déçues par les hommes politiques choisissent ce moment pour exprimer leur mécontentement en écrivant leur déception sur le bulletin de vote ou en votant « blanc ». Mais ces votes non valides, alors qu'ils ne sont pas comptabilisés pour tel ou tel parti, ont pourtant un poids dans le résultat final. En effet, en ne remplissant pas son bulletin correctement, l'électeur protestataire offre, indirectement et mathématiquement, un plus grand pourcentage de voix aux partis les plus plébiscités : moins il y a de votes, plus les bulletins correctement complétés ont du poids dans le pourcentage total des voix, et donc dans la répartition des sièges. Morale de l'histoire : non, votre vote « blanc » ou « nul » n'alimentera pas directement le total de voix récoltées par la majorité. Par contre, il donnera plus de poids aux bulletins correctement complétés avant d'être placés dans l'urne. **Donc plus de poids à d'autres électeurs qui ont peut-être des intérêts opposés aux vôtres.**

LA DEMOCRATIE, C'EST LE DEBAT.

UTILISONS NOTRE DROIT DE VOTE POUR NOUS FAIRE ENTENDRE. ET PUIS MOBILISONS-NOUS DANS DES LIEUX DE RASSEMBLEMENT COMME LST, POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES PLUS FAIBLES AUSSI A D'AUTRES MOMENTS QUE LORS DES ELECTIONS.

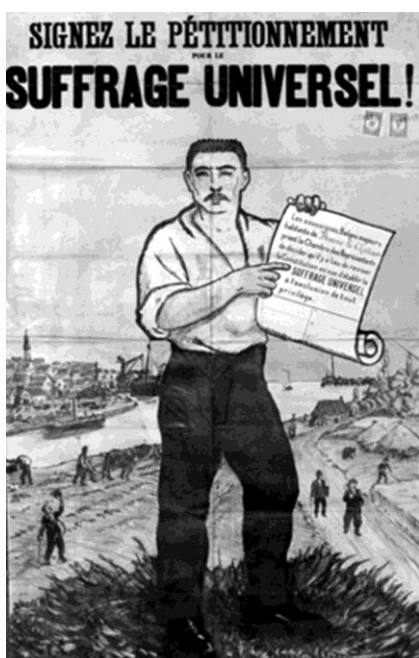
L'HISTOIRE DU DROIT DE VOTE

En 1795 sous Napoléon, la future Belgique est annexée à la France. Le code civil de Napoléon prône la puissance du mari.

Les femmes sont exclues de la vie politique sans droit de vote.

1830-1893 LE RÉGIME DE VOTE

En 1830, la Belgique devient indépendante. La nouvelle Constitution de 1831 donne le droit de vote aux hommes âgés de plus de 25 ans qui payent un impôt à l'état fixé par la loi électorale. On parle aussi du vote capacitaire pour les hommes qui ne payent pas d'impôt mais qui possèdent des diplômes en médecine ou exercent une profession de notable.



Source : <https://www.carhop.be>

En 1885, le Parti Ouvrier Belge réclame le droit de vote pour tous. « *Un homme, une voix, sans discrimination de sexe* ».

Suite à la grève générale décrétée par le Parti Ouvrier Belge (ancêtre du Parti Socialiste) en vue d'obtenir le suffrage universel (et qui déboucha sur une répression violente faisant plusieurs morts), le suffrage universel est inscrit dans la Constitution.

Il est toutefois « *tempéré par le vote plural* ».

Certains citoyens peuvent avoir des voix supplémentaires s'ils remplissent les conditions suivantes : être père de famille âgé d'au moins 35 ans et possédant une habitation, être propriétaire et/ou capacitaire. Nul ne peut cumuler plus de trois voix. Simultanément est introduite l'**obligation constitutionnelle de vote**.

1919 : LE SUFFRAGE UNIVERSEL PUR ET SIMPLE

Une seule voix pour chaque homme belge de plus de 21 ans.

En 1981 l'âge minimum pour voter passe de 21 à 18 ans.

Le 17 février 1994 l'article 62 de la Constitution belge précise que « *Le vote est obligatoire et secret* ».

Un électeur qui ne se rend pas aux urnes peut se voir infliger une amende de 25 à 50 €, et jusqu'à 125 € en cas de récidive.

En 2000, Les ressortissants de l'Union européenne peuvent voter et sont éligibles aux élections communales.



Source : <https://www.carhop.be>

En 2006 : Le suffrage universel de résidence. Le droit de vote aux élections communales est ouvert à tous les résidents belges ou étrangers.

LA LUTTE POUR LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

Si les femmes sont exclues, certaines d'entre elles disposent toutefois du droit de vote intégral dans la mesure où elles représentent la voix d'un homme mort pour la patrie.

De 1830 à 1848, quelques femmes font entendre leur voix. Ce sont, pour la plupart, des femmes instruites, issues de la bourgeoisie. Elles suscitent une première réflexion sur la condition des femmes. Pour elles, il importe avant tout d'instruire les filles car l'égalité politique ne se conçoit pas sans l'égalité intellectuelle.

Amorcée en 1902, la revendication du suffrage féminin ne devient prioritaire qu'à partir de 1912, au moment où la Ligue organise son Second Congrès international à Bruxelles. À l'écoute du mouvement international, les efforts sont fédérés sous une même bannière, la Fédération belge pour le suffrage des femmes (1913).



Source : <https://www.carhop.be>

Mais le vote des femmes n'est pas seulement une question de principe ; il est aussi un formidable *enjeu politique*.

L'alliance du POB (Parti Ouvrier Belge) avec le parti libéral en 1902 pour renverser la majorité catholique, au pouvoir depuis 1884, conduit les socialistes à postposer le suffrage féminin à la conquête du suffrage masculin.

La paix revenue, les femmes obtiennent enfin l'accès à l'électorat général, mais avec un léger retard qui n'est pas sans signification.

La loi du **27 mars 1948** leur accorde le suffrage législatif, celle du 26 juillet le suffrage provincial.

Le 26 juin 1949, pour la première fois, les femmes belges votent aux élections législatives et provinciales.

Une militante

Sources consultées :

Les élections communales 2012 à la porte de tous. Espace participation ville de Namur https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2004_num_82_1_4826
<http://www.histoire-des-belges.be/au-fil-du-temps/epoque-contemporaine/du-vote-censitaire-au-suffrage-universel>
<http://www.vivreenbelgique.be/10-institutions-belges/les-elections>
<https://www.carhop.be/expos/suffrage/page8.html>

17 OCTOBRE 2018

JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE

UN GRAND ESPOIR

Il y a 25 ans, en octobre 1993, nous étions au centre de deux années d'une démarche singulière et novatrice initiée par le Gouvernement Belge.

UN RAPPORT GENERAL SUR L'ETAT DE LA PAUVRETE EN BELGIQUE était prévu dans la déclaration gouvernementale.

En commandant cette mission, les pouvoirs publics ont précisé que ce rapport général devrait permettre, sur base de la mobilisation des pauvres eux-mêmes et des intervenants sociaux, de « *S'ATTAQUER PLUS PROFONDEMENT AUX CAUSES STRUCTURELLES DE LA PAUVRETE ET DE LA PRECARITE.* »

La commande de cette mission a rencontré un grand écho et soulevé de grands espoirs auprès des personnes connaissant la pauvreté qui, depuis de longues années, faisaient entendre collectivement leurs voix à travers les organisations où elles se reconnaissent et se rassemblent.

Les pouvoirs publics feraient-ils confiance aux pauvres et à ce qu'ils ont à dire. A partir de leur expérience sur l'organisation du bien commun, sur la démocratie, en les intégrant le temps d'un rapport ... ou pour plus longtemps dans le champ politique ?

CAR NOUS ESPERIONS A LA FOIS UNE RUPTURE ET UNE AVANCEE DANS LA CONCEPTION DES POLITIQUES.

25 ANS PLUS TARD, NOUS INTERPELLONS ENCORE...

Durant ces 25 ans, le collectif des associations partenaires du RGP et en particulier le mouvement LST n'ont pas manqué de rappeler les interpellations contenues dans le RGP.

Aujourd'hui, nous faisons le constat que ces interpellations continuent de questionner de manière pertinente et radicale des décisions politiques qui contribuent à l'augmentation des inégalités et la production de misère.

Il y a aussi les nombreuses décisions qui fragilisent les services publics et la sécurité sociale, les pratiques et réglementations qui produisent la misère et une insécurité d'existence croissante des populations les plus pauvres.

Confrontés aux défis qui sont posés à nos sociétés et devant lesquels la Belgique s'engage en référence aux Objectifs de Développement Durable (ODD), nous verrons si cette citoyenneté des populations les plus pauvres est un vœu pieux ou une réalité sociétale qui prend réellement corps.

LE 17 OCTOBRE, NOUS INVITERONS LES PARLEMENTAIRES ET GOUVERNEMENT A SE REPLONGER DANS CE RAPPORT DE 92-94 ET A Y DECOUVRIR DES BALISES DE PLUS EN PLUS D'ACTUALITE POUR PENSER ET AGIR POUR UNE SOCIETE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE.

On nous rend
transparents mais
nous résistons tous
les jours à la misère



Aborder la misère, la pauvreté telles qu'elles sont produites dans nos sociétés de plus en plus inégalitaires à travers le point de vue de la transparence, permet de mettre à jour deux faces d'une même médaille.

D'une part, les pauvres sont rendus transparents, inexistants par diverses conditionnalités qui les poussent hors du droit et hors « les murs ».

D'autre part, il leur est imposé de se mettre à nu, de rendre transparente la totalité de leur vie, comme une indispensable condition pour « exister » à travers diverses formes d'aides, d'assistances ou de solidarités.

**VENEZ NOUS REJOINDRE
LE 17 OCTOBRE !**

A l'occasion du 17 octobre, institué par l'ONU, Journée mondiale du refus de la misère, nous nous rendrons avec les personnages transparents au Parlement de Wallonie. Nous y interpellons les parlementaires.

Nous vous invitons à nous accompagner et être ainsi témoins des messages qui y seront portés par des délégués de notre mouvement.

CA SE PASSE

Septembre	Vidéo « le lien »		Atelier famille		Réunion de convergence LST/ATD		Agora		Le fil	
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.	S.	D.	
	03	04	05	06	07	01	02			
	10	11	12	13	14	08	09			
	17	18	19	20	21	15	16			
	24	25	26	27	28	22	23			
						29	30			

Une délégation de militants se rend à la concertation sur la pauvreté et la durabilité

Une délégation se rend au conseil communal de Namur

Assemblée des militants à Andenne

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 11 et 25 septembre. A Andenne, les mardis 4 et 18 septembre. A Rochefort, le lundi 24 septembre. A Fontaine, les dates sont à déterminer.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve les samedis 1 et 15 septembre. **L'ATELIER REFLETS** les lundis après-midi.

LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se voit tous les mercredis. Nous sommes également tous les mercredis aux balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

ENSEMBLE POUR DIRE NON



Le lundi 25 juin 2018, des militant(e)s de LST ont participé à la manifestation organisée par les syndicats de la FGTB, la CSC ainsi que la Confédération des employeurs du non-marchand concernant la réforme des APE (la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi).

Nous étions plusieurs milliers de personnes dans les rues de Jambes et Namur tous services confondus.

Selon les syndicats, 5000 emplois sont menacés par cette réforme. Elle touche tous les services qui peuvent apporter une aide sous différentes formes à la population. Cela concerne les personnes âgées qui vivent dans les maisons de repos, les maisons de jeunes, les aides familiales, les maisons de l'emploi, les associations d'éducation permanente, les écoles de devoirs, les écoles d'alphabétisation, les services à l'enfance, les services publics etc. Beaucoup de travailleurs risquent de se retrouver sans emploi et d'être accusés coupables de l'avoir perdu.

Monsieur le Ministre, nous voulons de vrais emplois et non des jobs, jobs, jobs.

Des militant(e)s

PETITES NOUVELLES

NAMUR

DECES

Le 7 juillet 2018, Fabrice Bauduin est décédé. Il était papa de 2 enfants et il était le compagnon de Jennifer Vollon.

Toutes nos pensées vous accompagnent dans ce moment difficile.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPE À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises. *De Ciney-Marche-Jemelle :* des participant(e)s aux caves et aux permanences. *Du Hainaut :* les militant(e)s de la région. *De Namur :* Andrée, Cécile, Isabelle, Patricia, Philippe, l'équipe de rédaction et d'envoi et le groupe suivi RGP.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0486/333617
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1, 7040 Quévy-le-Grand
Tél: 065/88.59.50 – 0486/334359
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN: BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.mouvement-lst.org

federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : **IBAN BE 670013 3858 9387**
De la Fédération Luttes Solidarités Travail
Rue Pépin, 27– 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte **IBAN BE 23 2500 08303891**. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG